ART. 19 N° CD114

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N º CD114

présenté par M. Arnaud Leroy, rapporteur

ARTICLE 19

	EXPOSÉ SOMMAIRE
« protégé ».	
insérer le mot :	
« navire »,	
Après le mot :	

Amendement rédactionnel.